



Se former

L'accès à la Validation des Acquis de l'Expérience

Fiche B22 / Mars 2018



Document CMA 31 | Création WG Communication | ©fotolia.com

Contacts

Pôle Formation

- Toulouse

05 61 10 47 47 (puis tapez 4)

formation@cm-toulouse.fr

www.cm-toulouse.fr



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Haute-Garonne

Objectif

Vous souhaitez valoriser votre expérience professionnelle pour être titulaire d'un titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles.

Bénéficiaire

Artisan, conjoint collaborateur et salarié ayant au moins 1 an d'expérience et souhaitant valider un titre du secteur des métiers.

Contenu de la prestation

- Un conseiller vous informe et vous oriente sur le choix du diplôme et les modes de validation.
- Il élabore et suit votre dossier de prise en charge financière de l'accompagnement à la VAE.
- Il vous aide dans la rédaction du dossier : repérage des activités exercées et de l'expérience en référence à la certification envisagée.
- Il vous prépare à l'entretien avec le jury.
- Les diplômes concernés :
 - Brevet de maîtrise (BM).
 - Brevet technique des métiers supérieur (BTMS).
 - Brevet technique des métiers (BTM).
 - Assistant de dirigeant d'entreprise artisanale (ADEA).
 - Encadrant d'entreprise artisanale (EEA).

Modalités pratiques

Sur rendez-vous individuels réguliers en plusieurs séances. (21 heures d'accompagnement maximum).

Coût de la prestation

Accompagnement et passation devant le jury : 1680 €. Possibilité de prise en charge totale ou partielle, nous consulter.

Ces prestations peuvent vous intéresser

B16 - Recruter un apprenti

B20 - La formation du chef d'entreprise, du conjoint, des salariés

Retrouvez l'intégralité de nos offres sur >>

www.creer-et-gerer-son-entreprise.fr